

Demande de subvention : Pièces à fournir

1- Pour une demande de subvention, une association doit fournir :

- **La liste de ses dirigeants** (mais pas la liste nominative de ses membres) ;
- Une copie de **ses statuts**,
- Une copie de ses **comptes approuvés du dernier exercice** clos et, le cas échéant, du rapport du commissaire aux comptes
- Le plus récent **rapport d'activité** approuvé.
- Un **Relevé d'Identité Bancaire** portant une adresse correspondant à celle du numéro Siret ;

À noter :

Certains documents peuvent déjà avoir été transmis lors de la constitution du dossier annuel pour la mise à disposition de locaux.

2- L'association doit aussi fournir les documents suivants :

➤ **Le dossier de subvention - Cerfa n° 12156-06**

Il donne les informations génériques sur l'association et détaille la demande de subvention (l'objet et le budget)

À noter :

Une notice n° 51781#04 est disponible pour vous accompagner et expliquer la démarche de demande de subvention.

➤ **L'annexe au dossier de subvention**

Il permet de compléter les informations sur l'association avec notamment le nombre et la répartition des licenciés, la description de l'encadrement technique et les locaux utilisés.

➤ **Le compte -endu financier – Cerfa 15059-02**

Il décrit les opérations comptables qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Il montre à quoi la subvention a servi mais aussi la répartition des recettes et des dépenses de l'association

3- Pour une première demande, l'association doit en plus fournir :

- **Son numéro d'inscription au répertoire national des associations** (RNA) et son numéro Siret ;

À noter :

Les associations à caractère culturel comme les associations de loi 1905 ne peuvent pas bénéficier de subventions publiques.